



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue, 5 juin 2023 la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 375-2023 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût* ».

Le règlement n°375-2023 a pour objet de décréter des travaux de construction d'un centre multifonctionnel ainsi qu'un emprunt de 2 750 900 \$ sur une période de 20 ans pour en payer les coûts. Toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement d'emprunt sera affectée à la réduction de l'emprunt.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 7 août 2023.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Heidi Bédard